

Le district s'engage à fournir une facilité d'accès et une utilisation étendue de la technologie pour soutenir et améliorer l'enseignement pour tous les étudiants du district. Il est également nécessaire que les membres de personnel, les étudiants et tous les autres utilisateurs respectent les lois fédérales et de l'état ainsi que les règlements du district régissant l'utilisation de la technologie du district. Par conséquent, les membres de personnel, les étudiants et leurs parents doivent reconnaître leur accord de respecter ces conditions en remplissant un formulaire de demande /d'autorisation pour employer les systèmes du district.

Un fonctionnaire de l'école peut autoriser l'utilisation sans accord d'utilisateur à titre exceptionnel. Plus précisément, les utilisateurs doivent suivre les dispositions de la Politique d'utilisation acceptable comme définies ci-dessous :

1. Pratiquer des règles générales de courtoisie et de considération
2. Respecter la vie privée des individus et des organisations
3. Examiner, supprimer, copier ou modifier seulement les dossiers, les mots de passe ou les données pour lesquels l'utilisateur/trice lui-même/elle-même est responsable, assumer et utiliser seulement sa propre identité, et transmettre du matériel personnel seulement après consentement préalable.
4. Protéger la confidentialité de son identité personnelle et assumer la responsabilité de toutes les actions attribuables à son identité personnelle
5. Utiliser les mots de passe et les comptes du district et d'autres parties, et accéder aux services payants, seulement si dûment autorisé à le faire, et assumer la responsabilité de ses actions quand l'utilisation est autorisée
6. Installer et employer uniquement des logiciels, médias audio ou vidéo achetés par le district ou approuvés pour leur utilisation par le district, respecter les limites des licences technologiques du district et copier les logiciels, médias audio ou vidéo uniquement pour l'usage à la maison lorsque cela est autorisé par la licence du district et approuvé par un employé du district autorisé à accorder l'autorisation.
7. Respecter l'intégrité des systèmes d'informatique en n'infiltrant pas et en n'endommageant pas les ordinateurs ou les systèmes d'informatique, en n'endommageant pas ou en ne détruisant pas des données ou des logiciels, en ne s'engageant pas dans des activités de « piratage », en n'introduisant pas de « virus », ou en ne développant pas des programmes pour harceler ou offenser d'autres utilisateurs
8. Être responsable des dommages causés à la technologie du district et des coûts encourus, ou causés au district, en raison du mauvais emploi et de l'utilisation abusive de la technologie du district
9. Employer seulement un langage et n'accéder que du matériel qui respectent les droits et la dignité des autres et ne risquent pas de perturber l'opération et la discipline ordonnées de l'école, c'est à dire utiliser l'E-mail, les données électroniques ou tout autre réseau pour harceler, intimider, menacer, insulter, diffamer ou nuire à d'autres personnes de quelque façon que ce soit
10. S'abstenir d'accéder ou de visualiser des matériaux sexuellement explicites ou d'afficher ou de diffuser des informations qui enfreignent les dispositions des politiques A.C, l'égalité des chances, la discrimination, le harcèlement et la revanche, et JBA, harcèlement et harcèlement sexuel.
11. Placer et recevoir uniquement des informations légales sur ou par les systèmes électroniques du district
12. Être vigilant et prudent en ce qui concerne les risques de partager des numéros de téléphone personnels, des adresses et autres informations personnelles sur soi-même ou sur les autres par l'intermédiaire des modes électroniques

13. Obtenir l'approbation de la Direction de la technologie avant d'exécuter des découvertes de réseau, des surveillances de systèmes ou de partager des dossiers de poste-à-poste
14. Employer la technologie du district pour des fins personnelles fortuites tant qu'une telle utilisation n'interfère pas avec le rendement du travail, ne gêne pas l'utilisation de la technologie au profit des étudiants, n'endommage aucun système, ne compromet pas la sûreté ou l'utilité des systèmes, ne viole aucune loi ou politique du district
15. S'abstenir de mener des affaires ou une entreprise privées pour un gain personnel, en sollicitant ou en faisant de la publicité, en s'engageant dans des activités d'organisation politique ou en soulevant des fonds politiques, en téléchargeant de gros dossiers non liés au travail, ou en accédant à des matériaux répréhensibles ou nuisibles
16. Honorer les licences de droits d'auteur (voir également la politique EGAAA, la reproduction de matériaux avec droits d'auteur)
17. Être vigilant et respecter les lois ayant trait aux droits d'auteur, à la vie privée, la diffamation, l'obscénité, les infractions pénales et toute autre loi relative à l'utilisation de la technologie
18. Se conformer aux conditions des autres politiques du district, telles que JO concernant les restrictions à la transmission d'informations des étudiants personnellement identifiables
19. Signaler rapidement à l'autorité compétente les violations suspectées de ces procédures.

Les utilisateurs devraient être conscients du fait que toute information stockée sur les ressources technologiques du district, y compris les dossiers supprimés du compte d'un utilisateur, et toute utilisation de technologie sont soumises à l'accès, la surveillance, l'examen et l'interception par le personnel autorisé du district à tout moment. L'utilisation inadéquate de la technologie du district peut entraîner le retrait du privilège et/ou des mesures disciplinaires ou judiciaires.